

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 876 du 3 août 1948 :

n° 876

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 août 1948

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1948

Date du numéro

31 août 1948

TEXTE INTÉGRAL

M. Pau (Gabriel), administrateur adjoint des colonies est nommé, à titre provisoire, président p. i. du tribunal de 1er instance de Djibouti, pendant la durée de l'absence de M. Guiot. M. Pau cumulera, avec ses fonctions actuel les au cercle de Djibouti, celles auxquelles il vient d'être nommé. Avant d'entrer en fonctions, M. Pau prêtera le serment prescrit par la loi M. Pau percevra l'allocation proscrite par l'article 2 du décret du 26 novembre 1946 susvisé.